

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

Le Conseil Municipal de MAULEON s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, le **dimanche 22 mars 2026, à 19h00**, sous la Présidence de **M. Denis PRISSET, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2026

Présents : M. PRISSET, Mme GREGOIRE, M. CHOUTEAU, Mme POUSIN-GOUDEAU, M. ZAORSKI et Mme MÉNARD, Mme BAUDRY, Mme PIED, M. DUBOIS, M. SIMONNEAU, Mme DROUET, M. CLOCHARD, M. COCHARD, Mme PAULEAU, Mme BARBOT, M. METAYE, Mme GUIGNARD, Mme AUGER, M. GODARD, Mme COUTANT, Mme BREGEON, M. DUBUQUOY, Mme MARQUIS, M. LEGRIER, Mme GIRARDEAU, M. IZARD, M. LERAY.

Étaient excusés : Mme SAUVAGE (pouvoir à Mme GREGOIRE) et M. HERAULT (pouvoir à Mme MENARD).

M. COCHARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire ;
Considérant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que l'effectif légal du conseil municipal étant de 29 membres, le nombre maximal d'adjoints autorisé est fixé à 8 ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de fixer à 5 le nombre de postes d'adjoints au maire ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de fixer à 5 le nombre de postes d'adjoints au maire de Mauléon.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Denis PRISSET

Le Secrétaire,
Bertrand COCHARD

